

Conseiller PEB : recyclage II

RÉF | 5651

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif	Renouveler son agrément de Conseiller PEB grâce à l'obtention d'une attestation de formation de recyclage (conformément à l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 2 juin 2008 relatif à l'agrément des Conseillers PEB et selon les modalités déterminées par le Ministre)
Programme	<ul style="list-style-type: none">• S'approprier le logiciel PEB pour remplir le rôle de Conseiller PEB• Maîtriser les ponts thermiques
Certification(s) visée(s)	Attestation de participation permettant le renouvellement auprès de l'IBGE de l'agrément de Conseiller PEB
Type de formation	Enseignement privé

ORGANISATION

Durée	8 heures
Horaire	en journée 8h OU en soirée 2 fois 4h
Début	agenda sur le site internet de l'organisme
Coût	205€ (jour) ou 275€ (soir), boissons et sandwiches inclus

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Connaître

- Avoir suivi une formation de Conseiller PEB après le 1er septembre 2011 ou avoir une connaissance pratique et régulière de la PEB et avoir besoin d'un recyclage.
- Disposer pour la formation d'un ordinateur portable

équipé wifi (une connexion wifi est disponible dans les locaux).

Remarques

Lieu de formation : Avenue de Tervueren 81, 1040 Etterbeek (Métro Mérode ou Montgomery).

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Formulaire de pré-inscription à compléter en ligne sur le site internet de l'organisme. Ne pas se rendre sur place (pas de permanence).

Organisme

EETQ - Environment & Economics for Total Quality

Avenue de Tervueren 81

1040 Bruxelles

Tél: 0486 73 86 23

<http://eet-totalquality.com/fr/formations>